

Adresse de la société populaire de Langres, qui exprime sa reconnaissance à la Convention pour avoir frappé les conspirateurs, en annexe de la séance du 6 germinal an II (26 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Langres, qui exprime sa reconnaissance à la Convention pour avoir frappé les conspirateurs, en annexe de la séance du 6 germinal an II (26 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) p. 438;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20629_t1_0438_0000_2

Fichier pdf généré le 23/01/2023

avant de souffrir qu'il soit porté la moindre atteinte à la liberté et à l'unité de la République. Nous sommes ici en insurrection. Oui! mais c'est contre les tirans étrangers. Malheur à eux s'ils osoient tenter la conquête de notre ville. Si le hasard des combats trompoit la valeur de nos défenseurs, si les despotes profanoient le temple de la Liberté, Nouveau Sanson, nous secouerions les colonnes de l'édifice, et nous les engloutirions avec nous sous ses débris.

Continuez vos glorieux travaux, immortels Législateurs; et si des enfants dénaturés osoient attenter à la Liberté des pères de la Patrie, appelez auprès de vous les hommes du Nord. D'une main ils sauront défendre leur territoire, et de l'autre la vie de leurs représentans. S. et F. »

GIRARD (*secrét.*), HOMO, RUPHY (*présid.*).

n'

[*La Sté popul de Langres, à la Conv.; 2 germ. II*] (1).

« Dignes représentans du Peuple,

La Société populaire et républicaine de Langres qui a été des premières à voter la mort de l'infâme Capet, n'attendra pas que le glaive de la loi ait frappé les nouveaux conspirateurs pour les vouer à l'exécration de tous les siècles et pour vous exprimer toute la reconnaissance que lui inspirent les mesures répressives que vous venez de prendre.

Que la foudre nationale extermine avec éclat les monstres déguisés qui assez insensés pour tenter de nous donner un maître trafiquoient avec l'ennemi du dehors du sang de nos frères et avoient la barbarie de vouloir armer le peuple contre lui-même! Que la dernière heure sonne pour les scélérats hypocrites qui n'ouvroient à la liberté leurs bras parricides que pour l'étouffer dans leurs embrassemens et s'enrichir ensuite de ses dépouilles! Que l'intrigue et la cupidité soient en horreur aux hommes libres! Que de saintes institutions honorent le culte des vertus républicaines et que le complément de l'enseignement public soit l'étude de l'homme! Que le burin de l'histoire nous rende en traits caractéristiques les Protées et les Catilina de la Révolution et que le sang de ces traîtres coule en expiation de leurs forfaits!

Pour nous, constamment unis au faisceau sacré de la liberté, nous n'oublierons jamais que c'est vous qui l'avez placé au sommet de la sainte Montagne et que nous vous devons le premier de tous les biens ».

C. MULSON (*présid.*), MUNIÈRE (*secrét.*), FORGEOT, GUILLAUME (*secrét.*), F. NOUVELIER (*secrét.*). — Le conseil général de la commune: REGNART père, THOMAS, PY, VALTER, DAQUIN, VERDET, VIREY, REBILLY, JACQUINOT, J.-Fr. LUQUET, C. CHAUDOT, J.B. HUMBLLOT, BESANÇON, NICOLAS, FORGEOT, CAILLET, CARDENCE, FORGEOT, GUILLAUME, BELIN, PETITOT aîné, BARBIER, PETITOT (*subst. de l'agent nat.*), HUMBLLOT (*agent nat.*), GUERINOS. —

Le tribunal du district : DURON (*juge, présid.*), N. BOUVENOT, COURNAUTY, ARQUILOT, C. MULSON (*commissaire nat.*), JACQUINOT-MATHIEU (*greffier*). — L'administration du district : MUGUIS, DODERET, DARANTIER, HAVÉLET, MANCI, DECHANETS, DÉGAUD, BRAZARD (*agent nat.*).

o'

[*La Sté popul. de Lesparre, à la Conv.; 27 vent. II*] (1).

« Législateurs,

Les mouvements séditieux que des agitateurs soudoyés sans doute par Pitt et Cobourg ont tâché de faire éclater dans la cité célèbre que vous habitez, ont profondément affligé nos cœurs républicains. Que signifient ces placards incendiaires affichés dans tous les coins de Paris ? Quel est le coupable desseins des monstres qui prêchent dans ce moment l'insurrection ? L'insurrection ! Grand Dieu ! et contre qui ? contre les conspirateurs ? Ils tombent chaque jour sous le glaive de la loi. Contre les ennemis de la Révolution ? Vous venez de les condamner à de justes peines et nous applaudissons au décret révolutionnaire que vous avez rendu contre eux. Contre les modérés ? mais vous leur avez déclaré une guerre à outrance. Contre qui donc faut-il se mettre en insurrection ? contre la Convention nationale, contre la sainte Montagne ? Ah ! qu'ils soient engloutis jusque dans les plus profondes entrailles de la terre, les scélérats qui ont formé cet infernal projet. Oui, mettons-nous en insurrection, mais contre ces ambitieux qui voudraient s'emparer des rênes du gouvernement, pour vendre ensuite notre liberté aux tigres couronnés de l'Europe. Mais non ! ces vils insectes seraient trop honorés de voir le peuple français user contre eux du droit sacré de l'insurrection !... Législateurs, vous êtes entourés de la confiance nationale. Eh bien ! déployez toute l'énergie du peuple que vous représentez ; frappez de votre foudre vengeresse les factieux qui provoquent l'insurrection. La France entière applaudira à votre fermeté. Malgré les clameurs de l'envie, restez à votre poste jusqu'à la paix, parce que le peuple le veut, et qu'il vous a rendu responsable de son salut ».

F. MOUTARDIER, DOUTHÉ, DÉRREM (*présid.*), PANNETIER, Jac. BERNARD, ROMAT, LUSSAC, ROUX aîné, BERNARD, C. MOUTARDIER, POTIÉ, GUARRY aîné, MONIER, VENDRYES, BERNARD, MONNEIN, BONNORE jeune, BIDAUT fils, BERNON, LEBEUF fils, BENNISSAT, GARCEAU, VAREILLE, RAIMBEAUX, DUPUY, BROCHARD, ADDER fils, CARDINAL, PATIN, S. MONNEINS, MORTEVAL, BAGUENORD, CONSTANT, REY, VILLAS, P. BONNORE, REY, COIFFARD, ROUGEAU, MAURIN, BERNARD, J. SUPERNA, CARTEYRON, COIFFARD fils, CLOUZEL, CONSTANT.

(1) C. 299, pl. 1048, p. 64.

(1) C. 299, pl. 1048, p. 52.